

Ni détention ni renvoi, Ayop restera !

Les autorités genevoises s'enfoncent dans leur déni de responsabilité, de justice et d'humanité.



Rendez-vous le vendredi 19 octobre à 18h aux Cannons devant l'Hôtel de Ville pour un premier rassemblement



Ayop Aziz, l'une des victimes de l'incendie meurtrier des Tattes de 2014 a été arrêté dimanche 7 octobre et condamné dans la foulée à 6 mois de détention administrative dans l'attente de son renvoi au Nigeria. Les autorités genevoises sont donc prêtes à éliminer les derniers témoins de cette tragédie dont ils portent la responsabilité, et cela alors même que l'enquête traîne depuis 5 ans et que les victimes n'ont jamais reçu la moindre reconnaissance ni indemnisation.

Dans la nuit du 16 au 17 novembre 2014, un incendie se déclare au foyer des Tattes, le plus grand lieu d'hébergement pour requérant.e.s d'asile de Suisse. Une personne y trouve la mort et des dizaines d'autres, sont gravement blessées, et en garderont les séquelles à vie.

Ayop Aziz est l'une de ces victimes. En se défenestrant pour échapper aux flammes, il s'est fracturé le crâne et en garde une longue cicatrice sur le front. Les conséquences de cette blessure sont notamment des céphalées très graves qui exigent un suivi médical important et l'empêchent encore totalement de travailler.

À l'automne 2015, une première tentative de renvoi avait été évitée grâce à une forte mobilisation. Après plusieurs rassemblement en ville et à l'aéroport, Pierre Maudet avait suspendu la procédure afin qu'Ayop puisse poursuivre ses soins. Dimanche 7 octobre, Ayop a de nouveau été arrêté puis jugé jeudi, et condamné à 6 mois de détention administrative dans l'attente de son renvoi au Nigeria, alors qu'il est originaire du Tchad. Il est enfermé au centre de détention de Frambois.

La machine à expulser prend dans ce cas un visage stratégique. Cinq ans après l'incendie, l'enquête du Ministère public n'est toujours pas parvenue à son terme, et aucune des victimes, dont de nombreuses ont déjà été expulsées, n'a reçu la moindre reconnaissance ni indemnisation. La responsabilité de l'Hospice général et de l'État a été pourtant largement démontrée.

L'état de délabrement du foyer comme des structures d'hébergement en général ainsi que la surpopulation virant à l'entassement des habitant.e.s est largement en cause. Suite à une expertise indépendante, un rapport a été publié en mai 2017 qui confirmait la défaillance du système de protection incendie du bâtiment. Il pointait également le verrouillage des voies de secours qui ont contraint les personnes piégées par les flammes à sauter de leurs fenêtres en même temps qu'elles empêchaient l'intervention des pompiers.

Le renvoi d'Ayop s'inscrit donc dans la suite d'un long déni de responsabilité des autorités genevoises face à cette tragédie et à ses conséquences mortelles, d'un déni de justice à l'égard des victimes, et d'un déni d'humanité dans les moyens qu'elles mettent en œuvre pour éliminer les derniers témoins du drame. Mauro Poggia, qui était en charge de l'Hospice général au moment de l'incendie et dont la responsabilité est donc directement engagée est aujourd'hui chef de la police. Il aura donc la lourde responsabilité de mettre en œuvre un renvoi ordonné par l'OCPM, toujours aux mains de Pierre Maudet, et de porter le poids de cette abjection. Seule une forte mobilisation peut maintenant faire plier les autorités, et nous sommes déterminé.e.s à la mener !

Nous exigeons :

- La libération immédiate d'Ayop et sa régularisation.**
- La reconnaissance par les autorités de leurs responsabilité et l'indemnisation des victimes de l'incendie des Tattes.**

Contre le mépris des autorités et leurs politiques ignobles !

Contre tous les renvois !

Contre les centres de détention et le futur centre fédéral !

Ayop restera !